CONSEIL MUNICIPAL DU 09 OCTOBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le neuf du mois d'octobre, le Conseil Municipal de la commune de PUGNAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Jean ROUX.

Date de convocation : 03/10/2023
Membres en exercice : 19 Présents : 14 Votants : 17 Quorum : 10

PRESENTS : MM ROUX Jean, DUMONT Michel, LANNES Jean-Louis, GARD Daniel, DUPIELLET Françoise, Corine DOUCET, ROUSSEAU Michèle, MARTIN Claude, TRILLES Carine, COVIAUX Christian, Nathalie MOREAU, GARDERON Nahid DUPERRIN Marc, Pierre MAGNOL.

ABSENTS EXCUSES :
M. FUSEAU qui donne pouvoir à M. DUMONT
M. VERSAUD qui donne pouvoir à M. DUPERRIN
Mme COUPAUD qui donne pouvoir à Mme DUPIELLET
Mme HERR, M. CHAZOT

SECRETAIRE : Mme DOUCET

Monsieur ROUX procède à l'appel et constate que le quorum est atteint, et demande si le conseil adopte le compte rendu du 18/09/2023. Adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR :

Informations sur les décisions prises en application de l'article L2122.22 Du Code Général des Collectivités Territoriales - DIA –

1. SALLE DES FÊTES
2. RENOUVELLEMENT CONTRAT PERAUD Alexia
3. SALON DU CHOCOLAT
4. DÉCISIONS MODIFICATIVES
5. MODIFICATION PLU
6. PROJET DE CONSEIL MUNICIPAL JEUNES
7. LA PAROLE AUX COMMISSIONS
8. LE POINT SUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
9. DIVERS

INFORMATIONS SUR LES DECISIONS PRISES EN APPLICATION DE L'ARTICLE L2122.22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Suite aux ventes ci-dessous sur la commune, la municipalité n'a pas souhaité faire valoir son droit de préemption :

- 13/09/2023 CTS NAUD – vente ZI 163-164 86 Rue du Lavoir2050 m²
- 29/09/2023 LAVAUD – vente B 249-250 313 Rue des Anciens Combattants
- 09/10/2023 CTS BRIAND – vente B1120-1129-1131-1133… L'Ombrage 5481 m²

Le Maire informe ses collègues que concernant l'acquisition de la parcelle B 250, le futur acquéreur voulant bien céder cette parcelle pour 45 000 € le Maire à décider de ne plus préempter.

2023/106 – SALLE DES FÊTES

Le Maire informe le Conseil Municipal que de nouvelles informations sont arrivées concernant le dossier de la Salle des fêtes et il laisse la parole à M. DUMONT.

Ce dernier rappelle que lors de la dernière réunion il était annoncé que des pieux étaient nécessaires afin de renforcer toute la structure. Depuis ces pieux ne seraient utiles qu'à l'emplacement où sont prévus les panneaux photovoltaïques soit sur la périphérie de la scène.

M. GARD présente les deux devis proposés par l'architecte :

- restructuration (sans les panneaux photovoltaïques) 1 054 099.99 € HT
- Démolition et reconstruction 1 225 000 € HT

Le Maire explique que ce soir le Conseil doit se prononcer sur un des choix suivants :

- Continuité du projet
- Projet neuf
- Abandon

Mme DUPIELLET demande un vote à bulletins secrets.

Après le vote il est décidé de continuer le projet et autorise le Maire à déposer le permis de construire correspondant et les dossiers de subventions.

POUR : 11 CONTRE : 6 ABSTENTION : 0

M. LANNES précise que le taux du futur prêt serait probablement plus élevé.

M. MAGNOL s'interroge sur la possibilité d'emprunter une somme inférieure.

Mme GARDERON se pose la question de savoir si la municipalité ne pourrait pas s'engager sur un autre projet.

M. GARD précise que la salle des fêtes en l'état est un bâtiment très énergivore. De plus la municipalité à déjà engagée des frais pour ce projet.

2023/107 - RENOUVELLEMENT CONTRAT PERAUD Alexia

Monsieur le Maire propose au conseil Municipal de reconduire le contrat de Mme PERAUD Alexia de 6 mois soit du 01/12/2023 au 01/06/2023, pour 18 heures sur l'indice brut 371. Cet agent donne entière satisfaction.

Le Conseil Municipal :

- Autorise le Maire à signer le contrat correspondant
- Décide la création au tableau des effectifs d'un emploi non permanent d'adjoint administratif à l'indice brut 371 (indice majoré 364)
- Décide l'imputation des dépenses correspondantes sur les crédits prévus à cet effet au budget

POUR : 17 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

2023/108 - SALON DU CHOCOLAT

Mme DUPIELLET rappelle les dates du salon du chocolat devant se dérouler les 2 et 3 décembre.

Le Conseil Municipal après délibération décide à l'unanimité des présents des tarifs ci-dessous :

- 180 € l'emplacement des chocolatiers
- 1 € la vente de boissons et de brochettes

POUR : 17 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

2023/109 - DECISION MODIFICATIVES

Suite aux travaux supplémentaires que nous avons dû honorer au sujet du mur du cimetière et de l'assainissement de ce mur, par rapport aux eaux pluviales de la voirie, Monsieur le Maire explique qu'afin d'honorer les factures de l'entreprise BARBOTEAU de 14 672.57 € et de BOUCHER TP de 14 761.20 € pour le cimetière, il y a lieu de faire les virements de crédits suivants :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 2131-110 ECOLES PRIMAIRE &MATERNELLE	15 000 €	
D 2131-143 SALLE DES FETES	15 000 €	
D 2132-85 aménagement immeuble communal		30 000 €
TOTAL D 21 Immobilisations corporelles	30 000 €	30 000 €

POUR : 17 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

2023/110 – MODIFICATION PLU

Annule et remplace la délibération 2023/101

Vu le code de l'urbanisme et notamment les articles L 153-36 et L 153-45 à L 153-48 ;

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire qui a présenté au Conseil Municipal les raisons d'engager une procédure de modification simplifiée du PLU et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- d'engager une procédure de modification simplifiée du PLU pour répondre aux objectifs suivants :
  - suppression de l'emplacement réservé n° 5
  - suppression de l'emplacement réservé n° 7
- de donner autorisation au Maire pour signer tout contrat ou convention de prestation ou de service nécessaire à la procédure de modification simplifiée du PLU ;
- dit que les crédits destinés au financement des dépenses seront inscrits au budget.
- charge le Maire de contacter le Cabinet NOEL pour lancer cette modification simplifiée

Conformément à l'article L 153-11 du code de l'urbanisme, la présente délibération sera notifiée :

- à la Sous-Préfète
- au Président du Conseil régional
- au Président du Conseil Départemental
- au représentant de la chambre d'agriculture
- au représentant de la chambre des métiers
- au représentant de la chambre de commerce et d'industrie
- au Président de l'établissement public chargé de l'élaboration et du suivi du SCoT

POUR : 17 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

PROJET DE CONSEIL MUNICIPAL JEUNES

Monsieur le Maire souhaitait mettre en place un conseil municipal jeunes comme à Saint Mamet afin de relancer et faciliter les échanges dans le cadre du comité de jumelage.

Avec Mme DUPIELLET ils ont rencontré la Directrice de l'Ecole Elémentaire qui n'est pas du tout favorable.

Le Maire trouve cela bien regrettable ; il se propose de rencontrer les Présidents des différentes associations de la Commune afin de les mettre en rapport avec leurs alter égos de St Mamet.

DIVERS

- Le Maire fait part au Conseil Municipal de la mise en liquidation de la Plancha Gourmande.
Le mandataire judiciaire nous informe qu'il met en œuvre la cession du bail. Ce bail étant exclusif à l'activité de restauration, il souhaiterait savoir si la Commune accepte la déspécialisation du bail.
Le Conseil Municipal accepte la déspécialisation, pour activer la liquidation.

- Le Maire explique que la cloche de l'Eglise de Pugnac est fissurée et qu'il ne faut plus la faire sonner. Elle doit être déposée afin d'être réparée. Le maire est en attente du devis. Il explique également que l'horloge ne fonctionne car cela va de pair avec la cloche.

LA PAROLE AUX COMMISSIONS

Mme DOUCET explique qu'une réunion a été organisée avec le Syndicat du Moron afin de présenter le nouvel employé et qu'une visite au city stade est programmée ce lundi 16 octobre à 10h30.

Mme GARDERON présente un devis établit par M. ARGENTO pour une prestation photographique et la réalisation d'un reportage vidéo afin de mettre en avant et promouvoir le patrimoine, les commerces et les entreprises de Pugnac. M. MAGNOL demande de revoir le devis afin que les droits à l'image soient permanents et non pour 10 ans.

Mme ROUSSEAU relate la réunion de l'office de tourisme pour lequel la fréquentation a baissé.

M. GARD explique que la commission travaille sur l'implantation des points de collecte pour une mise en place en mars 2024.

Les travaux du SDEEG pour l'éclairage public vont commencer le 23 octobre.

M. LANNES explique que les devis pours les prochains travaux de la voirie sont en cours.

Il précise que la cuve d'eau a été installée au cimetière

Il informe également le Conseil que la nouvelle épareuse a été reçue.

M. COVIAUX déplore que la sirène d'alerte ne fonctionne plus. Il souhaite que la rénovation de la Fontaine de Lartigue soit prévue au budget 2024.

M. DUPERRIN annonce que 23 artisans sont inscrits pour le salon artisanal.

M. MAGNOL demande ou en est le cabinet médical. Monsieur le Maire et Monsieur GARD expliquent que l'étude est toujours en cours.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 30.

Secrétaire,
DOUCET Corine

Le Maire,
Jean ROUX

MAIRIE DE PUGNAC
33710